



Paris, le 9 juin 2021

La ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

chargée de la jeunesse et de l'engagement

à

Mesdames, Messieurs les préfets

Mesdames, Messieurs les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

<u>Objet</u> : rassemblement des jeunes volontaires du service national universel (SNU) à l'occasion de leur départ pour le séjour de cohésion

Les 19 et 20 juin prochains, les quelque 17 500 jeunes volontaires du service national universel (SNU) rejoindront leur centre d'affectation pour un séjour de cohésion de deux semaines. Leur acheminement se fera par voie routière et autoroutière, 1 200 cars ayant été affrétés pour mener à bien cette opération.

Les lieux de départ et de retour qui pourraient concentrer de très nombreux jeunes (plus de 400 dans certains départements) avec leurs familles, sur un parking ou dans une gare, doivent faire l'objet d'une grande vigilance de la part de vos services.

Vous veillerez à garantir la disponibilité et à la bonne organisation de ces points de rassemblement de manière à y assurer la sécurité et l'accessibilité de tous.

En cas de menace particulière ou de besoin de fluidification du trafic, vous mobiliserez les services de police et de gendarmerie.

Les opérations de retour des jeunes, les 2 et 3 juillet 2021, devront faire l'objet de la même vigilance.

L'organisation du transport des jeunes volontaires est sous la responsabilité des services de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports à travers un dispositif de suivi et d'alerte dont les modalités feront l'objet d'une note spécifique.

Vous veillerez, dans les quelques cas de transport regroupant des volontaires issus de départements différents, à ce que vos homologues, préfets et DASEN, soient informés sans délai de tout événement.

Marlène SCHIAPPA

Sarah EL HAIRY

Annexe

Suivi quotidien des centres qui accueilleront les jeunes volontaires

Pendant le séjour de cohésion, des remontées quotidiennes sont attendues pour 17h. Elles seront renseignées, sur une application dédiée via SPHINX, par les DRAJES à partir des éléments communiqués par les services départementaux. Pour cela, il est indispensable qu'un service de permanence soit activé dans les DSDEN, les DRAJES du 17 juin 2021 et jusqu'au 6 juillet 2021 et que les personnels de permanence soient clairement identifiés, particulièrement lors des journées qui sont consacrées aux déplacements.

A partir de ces éléments, a l'issue du séjour de cohésion, vous organisez un « retex SNU » départemental. Au regard des contrats des chefs de centres et des cadres spécialisés celui-ci ne pourra se tenir que les 7 et 8 juillet 2021 et sera suivi d'un COPIL « retex SNU » départemental où vous veillerez à associer les associations, les corps en uniforme et l'ensemble des partenaires. Une synthèse régionale des différents départements est attendue pour le 30 juillet 2021 dans la perspective d'un « retex SNU » à la fin du mois d'aout 2021.

Processus de remontées des informations et signalements en cas d'accidents graves

Pendant le séjour de cohésion, un service de veille sera à votre disposition à la sous-direction du service national universel, à compter du jeudi 17 juin 2021 à midi et jusqu'au mardi 6 juillet à midi (DJEPVA-SD3, salle S443) : il a pour mission de coordonner vos demandes, les réponses et leur suivi, durant l'ensemble de la période de prise en responsabilité des volontaires et des encadrants, transport collectif compris. Le service est, le cas échéant, en mesure de s'installer en dispositif de gestion de crise.

En cas d'accidents graves, vous utiliserez les protocoles habituels de signalements dans un ACM (SIGNA-ACM), cependant pour bien identifier les signalements spécifiques SNU, un numéro d'urgence et un SIGNA-SNU sont créés:

- Courriel d'urgence sous-direction SNU : signal-snu@jeunesse-sports.gouv.fr,
- Numéro d'urgence sous-direction SNU : 0155551327